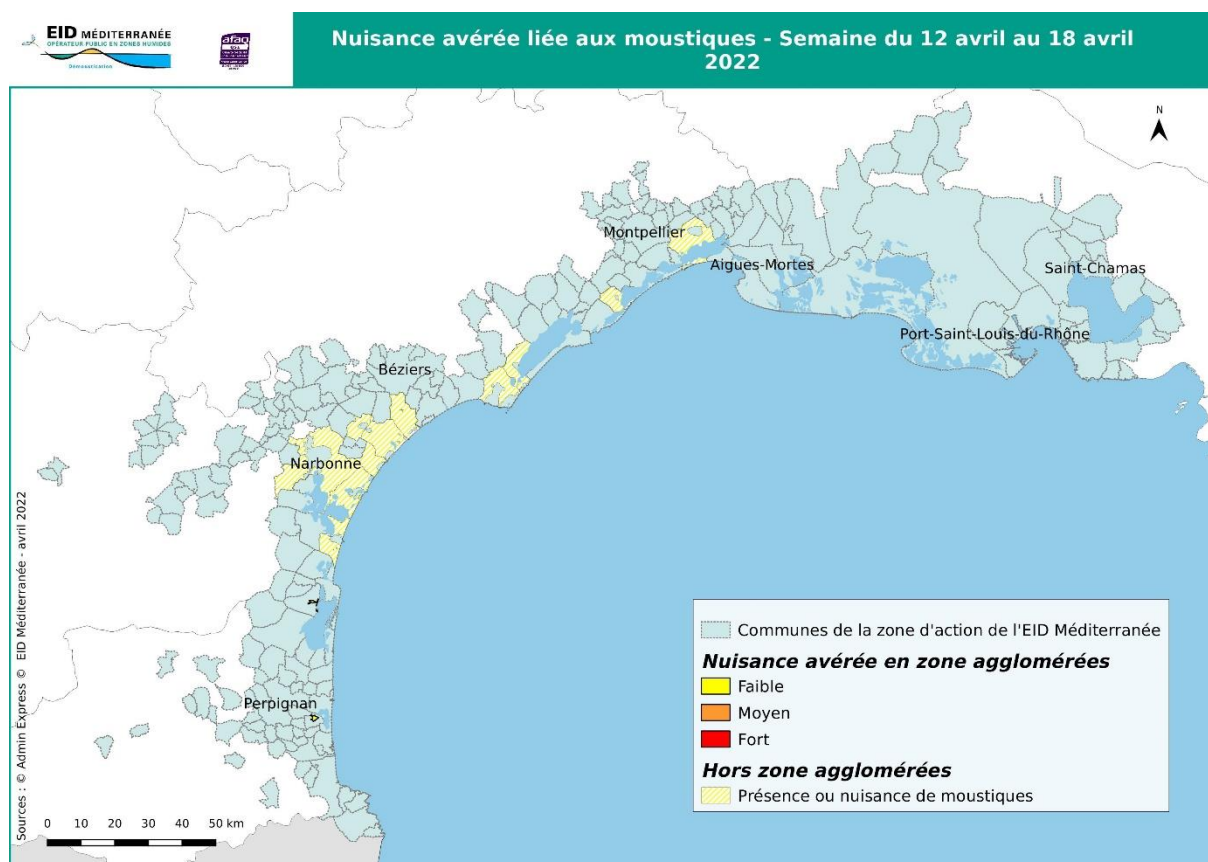


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 11 au 17 avril 2022



#### Au cours de la semaine du 11 avril 2022 :

Les *Aedes detritus* et *Aedes caspius*, communément appelés moustiques des marais ou des zones humides ou ruraux ou encore des champs..., sont plutôt rares en cette période printanière, en zones agglomérées. On observe néanmoins, à quelques endroits hors agglomérations, un bruit de fond à *Aedes detritus*, ce qui constitue une situation classique à la sortie de l'hiver.

Les traitements larvicides en zones humides sont retombés en intensité, après un mois de mars riche. 140 hectares ont été traités ces derniers jours, tous moyens confondus.

Progressivement, on collecte des larves de *Culex pipiens* dans des avaloirs pluviaux mais les densités ne sauraient encore nécessiter d'interventions.

## À compter du 19 avril 2022 :

Précipitations et vents marins sont prévus, avec de probables nouvelles submersions et/ou fluctuations en zones humides. Un suivi de l'hydrodynamique des biotopes larvaires sera effectué tout au long des prochains jours.

En milieux urbanisés, si les prévisions météo se vérifient, les pluies pourraient mettre en eau des récipients où des œufs de moustiques-tigres ont été déposés par des femelles, notamment en fin d'année passée. La période étant favorable à la levée de diapause (hibernation) des œufs de cette espèce exotique, des éclosions pourraient survenir. La vigilance de chacun est donc de mise. Des conseils utiles sont disponibles sur le site de l'EID-Med : [www.moustiquetigre.org](http://www.moustiquetigre.org)

## Situation par département :

**Bouches-du-Rhône** : Pas de risque de nuisance, en zones agglomérées, liée aux *Aedes detritus* et *Aedes caspius* dans les jours à venir. Des submersions pourraient avoir lieu car des pluies accompagnées de coups de mer sont annoncées cette semaine.

**Gard** : Pas d'enjeux particuliers ni de risques de nuisance liée aux moustiques des marais dans l'immédiat, en zones agglomérées. Quelques précipitations sont annoncées cette semaine.

**Hérault** : Peu de risque de nuisance liée aux moustiques « ruraux » dans les tout prochains jours, en zones agglomérées. Néanmoins, quelques piqûres dues aux *Aedes detritus* pourraient être ressenties, en fin de journées, au nord de l'étang de l'Or, au niveau du bois des Aresquiers (Frontignan), à proximité de la réserve de l'Estagnol, à Villeneuve-lès-Maguelone, et sur le pourtour de l'étang de Thau.

**Aude** : Au gré des belles journées, quelques *Aedes detritus* ont pu se manifester en garrigue ou dans les plaines, particulièrement en fin d'après-midi. Des traitements larvicides ont été réalisés sur des terres viticoles au niveau de l'étang de Marseillette. Les fluctuations des niveaux d'eau, en zones humides périphériques des étangs ouverts à la mer et en bord de mer, sont contrôlées. Et le suivi en milieu urbain se poursuit sur le domaine public, où les premières larves de *Culex pipiens* ont été collectées dans les réceptacles souterrains.

**Pyrénées-Orientales** : On observe des nuisances dues aux *Aedes detritus* faibles dans les communes de Saint-Nazaire et de Salses-le-Château. Un traitement par avion a été réalisé le 19 avril matin sur les communes de Saint-Nazaire (entre les deux Réart) et de Torrelles (Bourdigou nord). La commande aérienne sur les zones humides de Salses-le-Château est en attente de conditions plus clémentes, en termes de vent, qui, néanmoins, réduit les surfaces à traiter.



## Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 19 avril au 25 avril 2022

